

LA CHAMBRE PRÉLIMINAIRE I

Composée comme suit : M. le juge Claude Jorda, juge président
 Mme la juge Akua Kuenyehia
 Mme la juge Sylvia Steiner

M. Bruno Cathala, Greffier

SITUATION EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Document public

DÉCISION DE CONVOQUER UNE CONFÉRENCE DE MISE EN ÉTAT

Le Bureau du Procureur
M. Luis Moreno-Ocampo, Procureur

LA CHAMBRE PRÉLIMINAIRE I de la Cour pénale internationale (« la Cour »),

VU les informations fournies par le Procureur à la Chambre préliminaire I au sujet de l'évolution de l'enquête menée sur la situation en République démocratique du Congo (« la RDC »), et en particulier les informations données lors de la réunion entre les représentants du Procureur et la Chambre préliminaire I qui s'est tenue le 9 novembre 2004 (« la Réunion »),

VU la lettre de la Chambre préliminaire I en date du 7 décembre 2004 (« la Lettre »), demandant au Procureur des documents relatifs à la situation en RDC,

VU les arguments soulevés par le Procureur dans sa réponse en date du 13 décembre 2004 à la Lettre (« la Réponse »), et en particulier la confidentialité de certains des documents demandés,

VU les extraits du projet d'annexe au document de politique générale du Bureau du Procureur, fournis par le Procureur à la Chambre préliminaire I le 23 décembre 2004 (« les Extraits du projet d'annexe »),

VU l'alinéa c) du paragraphe 3 de l'article 57 du Statut de la Cour ainsi que le paragraphe 2 de la norme 46 et la norme 30 du Règlement de la Cour,

ATTENDU que la Réunion, la Réponse et les Extraits du projet d'annexe ont, au regard de la situation en RDC, fourni des informations et soulevé des questions indiquant la nécessité, pour la Chambre préliminaire I, d'assurer notamment la protection des victimes et des témoins ainsi que la préservation des éléments de preuve et ce, par la tenue d'une conférence de mise en état,

PAR CES MOTIFS,

DÉCIDE de convoquer une conférence de mise en état sur la situation en RDC, qui se tiendra le 15 mars 2005 en audience à huis clos, en présence uniquement du Procureur et/ou de ses représentants.

Fait en anglais et en français, la version anglaise faisant foi.

/signé/

M. le juge Claude Jorda
Juge président

/signé/

Mme la juge Akua Kuenyehia

/signé/

Mme la juge Sylvia Steiner

Fait le jeudi 17 février 2005

À La Haye (Pays-Bas)

Sceau de la Cour